



ST CHRISTOPHE LA GROTTTE

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Le 1^{er} septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire.

Présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - MASSA Laurent - FAVRE MARTINOZ Maryline - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques - PEYLIN Jean-Paul - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - BERNARD Cécilia

Absents excusés : CHEVILLAT Sébastien - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - CHAVAND Christelle

Secrétaire de séance : TCHERKASSOF Anna

ORDRE DU JOUR :

- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h05

➤ **Validation du PV du conseil du 07 juillet 2023.**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le PV du conseil du 07 juillet

➤ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Anna Tcherkassof est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par le Conseil municipal.

➤ **Mme le maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal le 23/05/2020**

N° 04/2023 : Avenant n°01 au marché public de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration du parcours client et la préservation du site historique des grottes de St Christophe (73)

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par avenant la mise à jour du tableau de décomposition du prix global et forfaitaire, annexe à l'acte d'engagement p. 19/20, partie II Tranches optionnelles après réalisation de la tranche ferme ;

Considérant que conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique, ledit avenant ne change pas la nature globale du marché, ni en modifie l'objet et que les clauses et conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause

La ventilation des prix forfaitaires d'accompagnement par lots « Grottes », « Pole Accueil », « Cheminement et Signalétique du Site » et « Parcours Azil et Magda » est modifiée comme suit en conformité avec les totaux figurant par phases selon l'article 7 page 4 de l'Acte d'Engagement initial :

| Désignation | Total HT | Total TTC |
|--|--------------|--------------|
| Grottes | | |
| Scénarisation/éclairage/cheminement APS | 1 800 euros | 2 160 euros |
| Scénarisation/éclairage/cheminement APD | 1 200 euros | 1 440 euros |
| Travaux éclairages : Validation cahier des charges/sélection du prestataire/réception travaux AOR | 12 850 euros | 15 420 euros |
| Pôle accueil | | 3 000 euros |
| Extension capacité/stationnement/toilettes... APS | 2 500 euros | |
| Extension capacité/stationnement/toilettes... APD | 2 450 euros | 2 940 euros |
| Extension capacité/stationnement/toilettes... ACT DCE DET AOR | 10 875 euros | 13 050 euros |
| Espace scénographie APS | 1 800 euros | 2 160 euros |
| Espace scénographie APD | 2 200 euros | 2 640 euros |
| Espace scénographie ACT DCE DET AOR | 5 700 euros | 6 840 euros |
| Cheminement et signalétique du site | | |
| Cheminement APS | 1 600 euros | 1 920 euros |
| Cheminement APD | 1 700 euros | 2 160 euros |
| Cheminement ACT DCE DET AOR | 5 800 euros | 6 960 euros |
| Signalétique APS | 1 650 euros | 1 980 euros |
| Signalétique APD | 2 750 euros | 3 300 euros |
| Signalétique ACT DCE DET AOR | 7 700 euros | 9 240 euros |
| Parcours Azil et Magda | | |
| APS | 1 350 euros | 1 620 euros |
| APD | 1 100 euros | 1 320 euros |
| ACT DCE DET AOR | 2 200 euros | 2 640 euros |

N° 05/2023 : Avenant n°02 au marché public de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration du parcours client et la préservation du site historique des grottes de St Christophe (73)

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par avenant la suppression de toutes les phases optionnelles pour la maîtrise d'œuvre partie « grottes » et en conséquence, le retrait du cotraitant SUPERLUX DESIGN du marché ;

Considérant que conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique, ledit avenant ne change pas la nature globale du marché, ni en modifie l'objet et que les clauses et conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

Toutes les phases optionnelles pour la maîtrise d'œuvre partie « grottes » sont supprimées et, en conséquence, retrait du cotraitant SUPERLUX DESIGN du marché ;

L'incidence financière de l'avenant n°02 est la suivante :

- Montant de l'avenant :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : - 15 850.00 €
Montant TTC : - 19 020.00 €
- Nouveau montant du marché public :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 73 925.00 €
Montant TTC : 88 710.00 €

➤ Questions diverses

Via Chartreuse

Le marché a été lancé et des candidats ont été retenus. L'enrobé sera fait (durée 2 jours) au mois d'octobre, en concertation avec les agriculteurs. La société Pic Bois est chargée de la signalétique (qui sera alignée avec celle du site historique) et des bornes de stationnement pour vélos.

RAM et Bébébus

RAM : Jeudi matin

Bébébus : Vendredi journée complète

Epareuse et lamier

Le 2^{ème} passage de l'épareuse (qui s'avère peu nécessaire) sera remplacé par le passage du lamier car des arbres ont besoin d'être élagués à de nombreux endroits sur la commune.

De l'ambrosie et de la renouée ont été repérées sur la commune.

Travaux du carrefour sur la D1006

La conduite d'eau n'ayant pas besoin d'être déplacée, les travaux débuteront la semaine du 4 septembre.

Salle des fêtes

Un rafraîchissement doit être fait (peinture...).

Il faut trouver une personne pour gérer la salle des fêtes.

Site historique

Une première réunion a permis de soulever des interrogations à destination du bureau d'études sur l'espace scénographique. Le PNR est très actif dans le suivi du dossier.

Forte fréquentation du site dès l'avant-saison, pas de problème avec les chiens, restauration réussie.

Cure gourmande

La visibilité de la Cure gourmande sur la RD n'est pas assez présente.

Animations

Spectacle de Noël : les professionnels habituels proposeront un nouveau spectacle et animeront les ateliers de théâtre (tarif à 700€). Les ateliers auront lieu la première semaine des vacances d'automne.

Colis / repas des seniors : le repas était très réussi et les colis ont été bien appréciés, la proposition de choisir entre le colis et le repas sera renouvelée cette année.

Spectacle déambulatoire : excellente fréquentation. Le record de fréquentation sur les 2 saisons est battu.

Voirie communale

Des caniveaux ont été débouchés après l'épisode de grêle et des bouchons persistants seront supprimés.

Le virage en S du pont St Martin est dangereux pour les piétons. Un dispositif visuel est envisagé pour faire ralentir les véhicules.

Le Plan Communal de Sauvegarde

La commission doit avancer sur le projet.

Eau communale

Le débit de l'Argenette est très bon. Certaines sources de la commune ont tari pendant l'été.

Côte La Vigne

29 septembre : restitution par l'hydrogéologue de son étude.

Ordures ménagères

Des enclos à poubelles sont à l'étude.

Cœur de village

Le projet est en suspens pour des questions financières.

La séance est levée à 20h45

Lu et approuvé en séance du 06 octobre 2023.

Le Maire, Laurette BOTTA :

Le secrétaire de séance, Anna TCHERKASSOF :

